

## Infraction consommée ou tentative

Par **lilou 34**, le **12/03/2019** à **18:21**

Bonjour,

actuellement étudiant en deuxième année de droit, un cas pratique me pose problème.

Dans les faits, un homme a gagné une grande somme d'argent au loto, pour fêter cela il invite ses voisins à un apéritif. Lors de cette fête les choses tournent mal. L'un des voisins jaloux du bonheur de cette homme décide de s'en prendre à sa femme (la femme du gagnant au loto) : il saisit un couteau à fromage qu'il place sous le coup de la victime, il est immédiatement interrompu par un homme qui était présent à la fête qui lui assène un coup d'extincteur sur le tete , il s'écroule par terre. On nous dit que suite à ça la femme est blessée assez gravement.

dans ce cas : dois je traiter le cas de la tentative de meurtre ? Ou le cas de violence volontaire avec la circonstance aggravante qu'est le port de l'arme ?

Toute mon interrogation réside sur le point qu'ils esy précisé que la femme est « blessée gravement » ce qui voudrait dire que l'infraction est consommée ( pas simplement tentée ) et que l'on a aucune information sur le fait que l'idée de « meurtre » soit présente ou s'il voulait juste la blesser.

En attendant une réponse, merci d'avance